

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Rép Elle consiste en 4 Sac de Blé en argent 32 francs  
trois Chars de bois. point de vin

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Rép: Du bien de la Commune, ou Caisse Communale

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Rép: rien

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Rép Rien

c. Fondations?

Rép: Rien

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Rép Rien

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*J. G. main*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

169  
85

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? ...

Saint Saux

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? ...

autrefois Ville aujourd'hui Bourg

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? ...

Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? ...

Paroisse d'Eloy dont elle est l'annexe, agence de St-Benoit

d. District ...

De Morges

e. Canton ...

Seman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Coutes dans le ressort à l'exception de cinq

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il y a que 5 Maisons savoir le Moulin Bois Billon, les deux Châtilliers & les Ealoges

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Coutes environ à un quart de lieue observant que les deux Châtilliers & les Ealoges sont à Buchillon dont elles sont plus près

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ordinairement de 60 à 70

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *Morges, Colochenats & Aubry sous le même Régent, Aubry Etoy & Buchillon*

b. Leurs distances réciproques. *Elles sont toutes éloignées d'environ demi à trois quarts de lieue les unes des autres*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enfigne-t-on dans chaque école? *La lecture, la Religion, l'écriture, l'arithmétique l'orthographe & la musique*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On la tient toute l'année mais plus régulièrement depuis la St Martin jusqu'à Pâques, observant qu'il y a ici comme par tout ailleurs des congés aux moissons & aux vendanges*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Chaque enfant doit apporter à l'école son Testament, ses Auteurs, Catechisme de St. Gerwald & pastoraux leurs Chœurs font dictés de l'histoire sacrée de Mr. de*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Les Réglemens sont laissés à l'apprudence du Sasteur & du Régent qui font tous leurs efforts pour maintenir l'ordre*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Chaque jour six heures excepté les mardis & samedis où il y a point d'école l'après midi*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *L'école est divisée en 11 ordres suivant le plus ou moins de capacités*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Sasteur conjointement avec le conseil du lieu s'estime l'examen des aspirans & en nommoient deux entre lesquels*

b. D'où est-il? *De Courcy au District de Sayone Canton de Fribourg*

c. Son nom *Jean Louis Cornamand*

( 3 )

d. Son âge. *Vingt neuf ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Il en a six & lui reste 2 enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis 11 ans & 9 mois*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il a été instruit dans l'école de Charité de Lausanne*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Il est chargé des fonctions de Marguillier & gouverneur d'école*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *de 60 à 80. observant qu'en hiver les écoles sont plus nombreuses qu'en été & qu'ordinairement il y a 3/5 de*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, } garçons & 2/5 de filles

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *La Bourse des pauvres donne 16 à fort 110 ff à l'instituteur*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Chaque enfant habitant paye 8 Rats par enfant & il s'en trouve ordinairement quinze*

15°. Bâtiment de l'école. *La maison commune*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il tombe absolument en ruine*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une seule chambre destinée à cela dans un emplacement humide*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La commune*

170

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? 225 florins 5 sacs de mouton & 3 sacs de froment mes. de Montg.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? — On ne peut pas mettre sous ce titre 3 coupes de mouton qui donnent les moutons, & une coupe de mouton de St. Luc
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations? L'ancien gouvernement avait remis 15 Louis à la commune & les Intéressés destinés à l'instituteur
- d. Caisses communales? La commune donne 81 th.
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds? La commune donne outre le logement dans la maison commune un jardin & un plantage qui valent par an après près 210 —
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

On ne peut pas fixer le prix ou la Valeur de ces objets vu la variété dans l'espèce des grains

NB. L'instituteur outre les écoles ci-dessus indiquées est tenu de faire tous les Dimanches depuis 8 heures jusqu'à 12 heures une école au moins de deux heures pour les plus grands Écoliers.

De plus deux ou trois Mois en hiver des répétitions pour les plus grands qui payent pour cela 5 B. par mois par Écolier

Le gouvernement donne outre ce qui est indiqué sous le titre Fondations 3 sacs de froment & 3 sacs de mouton pris au garnier National de Montges & 11 th. tirés par le Recenseur

*Luget*

( 1 )

*1786*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

*1786 Ecole*

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Crislier.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*de Crislier.*

d. District

*de Morges*

e. Canton

*Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Epreux 1/2 heure, Tironet 1/2 heure, Montagny 1/4 d'heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Crislier*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*19 Garçons et 23 Filles.*